

Article 6 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature au présent contrat, le stagiaire a un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 7 : Disposition financières

- Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix mentionné avant la fin de sa formation.
 - Le prix de l'action de formation est de 1300€ les 240 heures pour les particuliers (OU 1450€ par la formation continue).
 - Les arrhes de réservation sont de 300€
- Le règlement du solde peut être échelonné sur les 3 mois qui suivent l'inscription sans frais supplémentaires, mais les chèques doivent être remis en début de formation.

Article 8 : Interruption

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié et les sommes qui n'auront pas été engagées seront remboursées au contractant.

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon de celle-ci par le stagiaire, pour un autre motif que celui de la force majeure dûment reconnue, les sommes engagées ne seront pas remboursées au contractant.

- Si le stagiaire est empêché, par suite de force majeure* dûment reconnue, de suivre la formation il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues *au prorata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.

** la force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.*

- Si le stagiaire ne respecte pas le règlement intérieur de l'APS en vigueur ou les règles de déontologie stipulées dans la Charte de l'école de massorelaxation ci-jointe; s'il fait preuve d'un absentéisme régulier et injustifié sur au moins un mois, d'impolitesse ou d'agressivité envers les intervenants, l'association pour la prévention du stress se réserve le droit de lui refuser l'accès aux cours et de rompre le présent contrat. Dans ce cas, aucune somme versée ne pourra être exigée de l'APS.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance de toutes ces conditions et donne son accord sur toutes ces dispositions.

Fait en double exemplaire à Toulouse le

Signature / cachet de l'entreprise

Signature du stagiaire
précédé de la mention "lu et approuvé"

L'association pour la prévention du stress



Association pour la prévention du stress

93 rue St Roch
31400 TOULOUSE
05 61 32 77 42 / 06 63 06 38 90

www.massorelaxation.com
info.massorelaxation@neuf.fr

FORMATION DE RELAXOLOGUE APPROCHE COMPORTEMENTALE ET COGNITIVE

PROGRAMME (240H)

- Histoire de la relaxation; les différentes approches; éléments de déontologie
- Les principes du stress et de la relaxation; étude des mécanismes physiologiques et psychologiques
- Apprentissage des différentes techniques de relaxation
- Apprentissage des méthodes Schultz et Jacobson
- Le recentrage de l'attention sur les sens
- L'usage des huiles essentielles
- Construire ses scénarios de relaxation
- Mettre en place ses programmes
- Les Automassages et techniques de recentrage
- Les substituts psycho-comportementaux pour gérer le stress
- Les tests d'évaluation stress, anxiété, motivation
- Les rites et symboles, comment marquer le temps et l'espace de la relaxation
- La relation d'aide; les différentes approches et élément de déontologie
- La relaxation et le sevrage tabagique
- La relaxation et la gestion du stress en général
- La préparation d'un entretien d'embauche; les principes à mettre en place
- La relaxation et l'équilibre alimentaire
- La relaxation en famille; comment trouver le calme avec ses enfants
- La relaxation pour l'estime de soi
- L'accueil et la mise en place d'une séance
- L'animation et la gestion d'un groupe; les techniques
- Carnet d'auto-évaluation de sa pratique personnelle
- Suivi pédagogique; les outils d'accompagnement
- Evaluation en continu et examen de fin de cycle

DEVIS

FORMATION DE RELAXOLOGUE EN TECHNIQUES COMPORTEMENTALES ET COGNITIVES

- Frais d'inscription : 30€ (non compris)
- Formation au particulier (financement personnel) : 1300€
- Formation par entreprise ou organisme de la formation continue : 1450€

Soit un total de 1330€ pour le particulier OU
1480€ pour les organismes de la formation continue
Devis valable jusqu'au 1er décembre 2010



ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION DU STRESS

Ecole de relaxation et de massorelaxation

93 rue St Roch - 31400 Toulouse -

05 61 32 77 42 / 06 63 06 38 90

www.massorelaxation.com

info.massorelaxation@neuf.fr

DEMANDE D'INSCRIPTION

Nom	Prénom
Date de naissance	Age
N° de S.S.	Lieu de naissance
Profession actuelle	
Adresse	
Code Postal	Ville
Téléphone	Email

Je souhaite m'inscrire à la formation de :

d'un montant de

Mon projet professionnel en quelques mots :

(Joindre un Curriculum Vitae récent avec photo)

L'inscription ne peut-être enregistrée de façon définitive qu'accompagnée des arrhes de réservation (non remboursables), déductibles du total de la formation.

- Je verse d'arrhes de réservation à l'ordre de :

Association pour la prévention du stress

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance de la charte de déontologie et déclare l'accepter sans réserve.

Fait à le

Signature

CHARTRE PROFESSIONNELLE

pour une déontologie rationnelle des pratiques de bien-être

1 - La massorelaxation regroupe un ensemble de techniques manuelles de relaxation pour le plaisir et le confort, le bien-être et la détente. C'est dans cet esprit qu'elle doit être pratiquée.

2 - Nos techniques de massorelaxation respectent la pudeur de chacun. Lors des séances à l'huile, les personnes restent en slip ou en sous-vêtements.

3 - La massorelaxation n'est pas du massage à but thérapeutique ou médical et elle ne peut être présentée ni utilisée comme tel.

4 - La massorelaxation ne doit pas être utilisée pour des "massages" à caractères érotiques ou sexuels ni même prêter à confusion (en dehors du cadre personnel et privé).

5 - Les Relaxologues formés par notre école n'utilisent aucune des idéologies suivantes : le principe des méridiens, des chakras, des échanges d'énergie, des zones réflexologiques, de la lecture de l'aura, du corps astral, éthérique et de tout autre principe ésotérique similaire; de plus, ils n'ont aucune prétention à faire du "développement personnel" dans le cadre de leur pratique.

6 - Si la relaxation ou la massorelaxation peut être un moyen d'épanouissement, elle ne peut pas être un moyen de développement spirituel; pratique et enseignement ne sont pas des outils "d'éveil spirituel", "purificateur" ou "spiritualisant".

7 - L'association pour la prévention du stress, École de Relaxation et de Massage Holistique®, est seule habilitée à délivrer l'autorisation d'exploitation professionnelle de la marque du Massage Holistique® en France. Les titulaires de diplômes étrangers doivent passer une équivalence pour l'usage de cette marque en France. Son usage professionnel est réservé en France aux personnes diplômées et agréées par notre école, respectueuses des principes éthiques de cette charte.

8 - Les personnes diplômées ou agréées par notre école devront veiller dans leur partenariat professionnel, à l'acceptation réciproque avec leur partenaire, des principes de cette charte. L'école associative se réserve le droit de retirer son agrément en cas de dérive qu'elle estimerait préjudiciable à l'esprit de sa pratique. Le non-respect des points énoncés ici entraîne l'annulation de l'autorisation d'exploitation professionnelle du nom Massage Holistique®.

Nom de l'élève :
"lu et approuvé" le

Le comité éthique de l'APS